

**SECTION 1 IDENTIFICATION**
**1.1 IDENTIFICATION DU RESPONSABLE (Personne physique)**

Nom		Prénom		N° d'intervenant	
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité		
Province		Pays		Code postal	

**1.2 IDENTIFICATION DU TITULAIRE DES TITRES D'EXPLOITATION**

<input type="checkbox"/> ENTREPRISE ou <input type="checkbox"/> PARTICULIER	Nom de l'entreprise		N° matricule		N° d'intervenant
	Nom	Prénom		N° d'intervenant	
Adresse (numéro, rue, route rurale ou casier postal)		App.	Ville, village ou municipalité		
Province		Pays		Code postal	

**SECTION 2 SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE EXTRAITES**
**2.1 PÉRIODE COUVERTE PAR LA DÉCLARATION : 2022-04-01 AU 2023-03-31**
**2.2 RAISON D'EXTRACTION DES QUANTITÉS DE SUBSTANCES MINÉRALES DE SURFACE DU BAIL MENTIONNÉES À 2.3**

- Pour la construction ou l'entretien sur les terres du domaine de l'État :
- D'un chemin minier décrété minier
  - D'un chemin en milieu forestier pour réaliser des activités d'aménagement forestier
  - D'un chemin public par l'État, lorsqu'il est titulaire du bail
  - De tout ou partie d'un chemin pour lequel une municipalité a obtenu une autorisation pour voir à son entretien ou à sa réfection
  - D'un chemin par un organisme sans but lucratif déterminé par le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, lorsqu'il est titulaire du bail
- Pour Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ou la Société de développement de la Baie James (SDBJ), lorsqu'elle est titulaire du bail
- Pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, lorsqu'il est titulaire du bail

**2.3 DÉCLARATION DES QUANTITÉS EXTRAITES OU EN RÉSERVE  TONNE MÉTRIQUE OU  MÈTRE CUBE**

INFORMATIONS			BRUT		RÉSERVE				
N° titre	N° site SMS	Votre référence	Quantités extraites de la face	Valeur <sup>2</sup> des quantités extraites de la face	A	B	Valeur <sup>2</sup> des quantités ajoutées	C	D
					Quantités au début de l'année	Quantités ajoutées (+)			

**SECTION 3 DÉCLARATION**

Nom du signataire (en lettres moulées)		Prénom du signataire (en lettres moulées)		No de téléphone	
--	--	---	--	-----------------	--

Je déclare que tous les renseignements fournis sur le formulaire sont exacts et complets.

DATE	SIGNATURE
------	-----------

1- Toute déclaration non reçue à la MRC dans les délais prescrits est assujettie à un montant supplémentaire de 52,25 \$ si les déclarations sont transmises dans les 15 jours suivant l'échéance du 15 avril et de 104 \$ à partir de 16<sup>e</sup> jour suivant l'échéance précitée.

2- La valeur correspond à une estimation de la valeur marchande locale de la totalité des quantités extraites pour chacune des cases concernées (extraite de la face et ajoutée à la réserve). À titre d'exemple, une extraction de 80 tonnes métriques de brut, dont la valeur marchande locale serait de 10 \$ la tonne métrique, aura une valeur de 800 \$.

Ce formulaire doit être reçu avant le 15 avril 2023 à :

Adresse de retour : **MRC D'ANTOINE-LABELLE**  
 425, RUE DU PONT  
 MONT-LAURIER (QC) J9L 2R6

Téléphone : (819) 623-3485, poste 205  
 Télécopieur (819) 623-5052  
 Courriel : infobail@mrc-antoine-labelle.qc.ca

**Cette déclaration est obligatoire quel que soit le scénario de production.**